

/Taxe

d'apprentissage 2020

Solde de 13%

Faites de votre impôt
une ouverture stratégique



UniLaSalle 
Terre & Sciences

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage à UniLaSalle ?

Une ouverture réfléchie, comme aux échecs, permet de développer une stratégie gagnante. A UniLaSalle, cette ouverture est résolument tournée vers l'avenir et nos étudiants.

Pour cela, nous investissons la taxe d'apprentissage dans :

- Un enseignement innovant, en constante évolution
- Des projets pédagogiques qui favorisent le «Learning by doing»
- Des infrastructures qui offrent aux jeunes les moyens d'innover et d'entreprendre
- Un Centre de Carrières dynamique qui est le pont entre l'école et les entreprises

Afin de pérenniser notre mission, **nous avons besoin de votre soutien pour accompagner nos étudiants** dans leur quête du sésame vers l'emploi : leur diplôme.

ACCOMPAGNEZ NOTRE STRATÉGIE GAGNANTE :
versez le solde de 13% de votre taxe d'apprentissage à UniLaSalle.

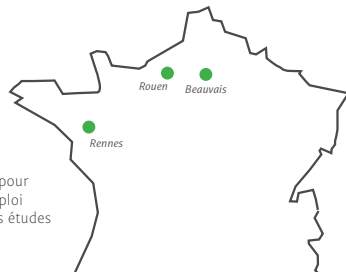


1 école 3 campus

Agriculture (Beauvais & Rouen) • **Géologie** (Beauvais) • **Génie de l'Environnement** (Rennes)
Agroalimentaire et Bioprocédés (Beauvais & Rouen) • **Alimentation et Santé** (Beauvais)
International Sustainable Agribusiness and Food Engineering (i-SAFE, Rouen)

2900
étudiants
18000
alumni

1 mois
temps moyen pour
trouver un emploi
après la fin des études



Le numérique au cœur de notre stratégie de développement

Révéler le potentiel créatif de nos étudiants, investir dans des outils innovants (réalité virtuelle, modélisation 3D, drones...), développer une pédagogie interactive, offrir les compétences clés attendues par les entreprises.



Une démarche engagée pour répondre aux enjeux sur l'Environnement et le Développement Durable

Faire évoluer nos pratiques et porter des valeurs. Valoriser, être exemplaire et responsable, transmettre. Développer notre R&D et nos enseignements grâce à des méthodes et équipements innovants : Aquaponie, Vertical-Farming, Robotique...



Projet pédagogique innovant pour l'interprétation des données acquises en forage par des méthodes non destructives.

Photo : nos élèves géologues en plein TP de description de carottes de sondages issues d'une mine d'or canadienne avec diagraphie appliquée



Projet Aquaponie : ou la symbiose légumes/poissons en agroécologie.

Photo : installation des premiers végétaux et mise en eau du système pour estimer la fiabilité du module expérimental en période hivernale par les élèves ingénieurs en Agronomie



Atelier collaboratif high-tech de transformation alimentaire *Tech4Food*

Innover, former, accompagner, sont les maître-mots de ce projet qui s'appuiera sur le premier FabLAB dédié aux agriculteurs et entrepreneurs du monde rural (AgriLAB).

Il comprendra **4 lignes de production novatrices** dédiées à la transformation des produits agricoles et contribuera à la formation de nos élèves Ingénieurs spécialisés en agroalimentaire.

Engagez-vous à nos côtés dans ce projet, par un versement de taxe d'apprentissage... Vous participerez ainsi à la **dynamique d'innovations high-tech** dans le secteur agroalimentaire.



Avant la réforme

Versement total de la Taxe d'Apprentissage à un OCTA

Hors quota

Déduction (stage 3%, bonus alternance, subvention en matériel y compris CFA)

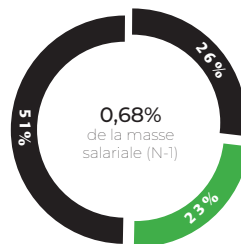
Catégorie A : 65% (formations de niveau V, IV et III)

Catégorie B : 35% (formations de niveau II et I)

Fraction régionale (51%) + Quota (26%)

Fraction régionale : Trésor Public -> financement des CFA par les Conseils Régionaux

Quota/CSA (<5% Alt) : montant variable et affectable par l'Entreprise à l'apprentissage -> CFA/ UFA



Après la réforme... En 2020

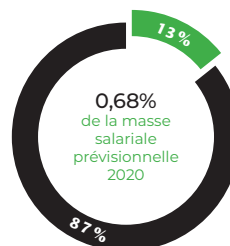
Changement des circuits de financement

Solde de la taxe d'apprentissage

Le «Solde de 13% de la Taxe d'Apprentissage» remplace le Hors quota. Il est directement versé à une école éligible, librement choisie, pour le financement de ses formations technologiques et professionnelles. Les Catégories A et B disparaissent. Les CFA ne peuvent plus bénéficier de cette seconde part, hors versements en nature.

Part apprentissage

La «Part Apprentissage» remplace le Quota. Elle est versée à France Compétences en même temps que la contribution à la formation professionnelle. A terme, elle sera collectée par l'URSSAF et la MSA. Cette part est exclusivement réservée au financement de l'apprentissage.



Gardez le contact

Agnès Sylvano
Tél. : 03 44 06 76 05
taxe.apprentissage@unilasalle.fr

Campus de Beauvais : 19, rue Pierre Waguet - BP30313
60026 BEAUVAIS Cedex
Campus de Rouen : 3, rue du Tronquet - CS40118
76134 MONT SAINT AIGNAN Cedex
Campus de Rennes : 12, avenue Robert Schuman
35170 BRUZ

Solde de 13%
de la taxe d'apprentissage 2020

Bulletin de versement

Je choisis



UniLaSalle, Campus de Beauvais

Code UAI : 0600071B



UniLaSalle, Campus de Rouen

Code UAI : 0763400H



UniLaSalle, Campus de Rennes

Code UAI : 0352373P

Je verse



Par chèque

à l'ordre d'UniLaSalle



Par virement

IBAN : FR76 1870 6000 0097 5381 7295 634

BIC : AGRIFRPP887

Domiciliation : Crédit Agricole Beauvais Entreprises

**Pour les projets pédagogiques et le développement des formations
à UniLaSalle**

Catalogue des projets disponible sur notre site internet, page Taxe d'Apprentissage :
<https://www.unilasalle.fr/entreprises/devenir-un-partenaire/verser-votre-taxe-d'apprentissage/>

J'envoie

mon bulletin et mon versement à :

UniLaSalle - Campus de Beauvais
Rue Pierre Waguët - BP30313
60026 BEAUVAIS Cedex

À réception, UniLaSalle vous adresse un reçu libératoire à :

Raison sociale de l'entreprise* : _____

Coordonnées de l'entreprise* : _____

N° de SIRET* : _____

A l'attention de :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

* champs obligatoires pour le reçu libératoire faisant office de preuve pour les services fiscaux